

PRÉFACE

1997. Le choix de l'année 1997 pour organiser la **Première Conférence Régionale sur la Lutte contre *Miconia calvescens* (M.c.)** était, en partie, de célébrer le 60^{ème} anniversaire de l'introduction (malheureuse) de cette espèce végétale comme plante ornementale au Jardin botanique Harrison Smith de Tahiti en 1937. Cette plante introduite est rapidement devenue une "peste végétale", que ce soit en Polynésie française ou aux îles Hawai'i, et l'un des exemples les plus connus d'une invasion biologique dans un écosystème insulaire. Il était devenu nécessaire de faire une synthèse sur la biologie de *M.c.* et sur les différents moyens de lutte. Ainsi, le principal objectif de la conférence a été de faire le bilan de plusieurs années d'étude et de gestion de *M.c.* dans la région du Pacifique, plus particulièrement en Polynésie française et aux îles Hawai'i, afin de pouvoir réévaluer ce qui doit être entrepris. Cette conférence a été également l'occasion pour les agents des services gouvernementaux, les gestionnaires des milieux naturels et les chercheurs de se réunir et d'échanger leurs idées et points de vue de façon informelle.

Les opérations de lutte initiées dès 1990 sur l'île de Raiatea (Archipel de la Société) et dès 1991 sur l'île de Maui (Hawai'i) se sont fortement intensifiées d'année en année. Par exemple, les Forces armées françaises sont intervenues durant les campagnes d'arrachage de 1993 et 1997 en Polynésie française. Des comités d'action ont été créés contre *M.c.* et d'autres espèces de la famille des Mélastomatacées à Maui en 1991 et à Hawai'i en 1995. Aux îles Hawai'i, chaque niveau du gouvernement, du bureau du Gouverneur jusqu'aux Comtés, soutient les efforts pour contenir *M.c.* dans les îles et d'importants financements sont directement débloqués pour lutter contre cette seule espèce. Des actions juridiques ont également accompagné les activités de lutte. Déclarée "espèce nuisible" en Polynésie française depuis 1990 (Arrêté N°290 CM) et reclassée "espèce menaçant la biodiversité" en février 1998 (Arrêté N°244 CM), *M.c.* fait partie de la "Noxious Weed List" des îles Hawai'i depuis 1992 (Hawaii Administrative Rules, Title 4, Subtitle 6, Chapter 68, Noxious Weed Rules) et a été interdite de culture et de vente dans toute la région du Queensland en Australie en mai 1997.

L'année 1997 est également marquée par la signature d'une convention de collaboration entre le Gouvernement de Polynésie française et le State of Hawaii Department of Agriculture pour développer un programme de lutte biologique classique contre *M.c.* Une expédition scientifique est prévue en juin-juillet 1998 au Guatemala, dans la région d'origine de *M.c.*, pour y rechercher des ennemis naturels de cette plante. Cet événement renforce la collaboration engagée depuis septembre 1996 avec les chercheurs et gestionnaires de l'Université de Hawai'i et des Parcs nationaux de Hawai'i. Il illustre aussi le fait que la coopération internationale entre gouvernements peut être rapidement réalisée pour s'attaquer aux problèmes causés par les espèces envahissantes.

1998. La publication des Actes de cette Conférence marque les 10 années du lancement du **Programme de Recherche sur *Miconia***, initié en 1988 conjointement par le Gouvernement de Polynésie française et l'ORSTOM. Malgré les nombreuses difficultés rencontrées tout au long de ce programme (absence d'équipe de recherche, financements et moyens logistiques insuffisants), les résultats scientifiques obtenus, tant au niveau de la recherche fondamentale que de la recherche appliquée sur le terrain, sont considérables. Les présentations orales exposées lors de la Conférence et retranscrites dans cet ouvrage montrent que l'origine, la bio-écologie et la répartition de *M.c.* sont maintenant bien connues ; elles démontrent que les stratégies et les méthodes de lutte actuellement utilisées

sur le terrain ont montré leur efficacité ; enfin, elles illustrent que les campagnes d'information et d'éducation du public et des autorités sont bien perçues, comme le souligne la réaction favorable des autorités gouvernementales et le vaste soutien du public.

Le Programme de Recherche sur *Miconia* en Polynésie française, tel qu'il avait été conçu à l'origine en 1988, a fait place en 1998 à un Programme de Gestion de l'invasion par *Miconia* plus général. Cette transformation reconnaît l'importance que toute action doit être précédée avant tout par des travaux de recherche permettant de mieux connaître l'espèce-cible. Ce programme de gestion, financé par le Contrat de Développement État-Territoire, et intègre plusieurs volets indispensables et indissociables : recherche, action, législation, information et éducation.

Cependant, et malgré plusieurs années d'efforts de lutte sur le terrain et de campagnes de prévention et d'information contre l'extension de *M.c.*, le combat n'est pas encore gagné : au moment où ces Actes sont rédigés, nous venons d'apprendre que *M.c.* a été trouvé sur l'île de Rurutu (Australes), et que sa présence sur l'île très isolée de Rapa est possible. Rapa, étant l'un des 3 principaux centres de la biodiversité en Polynésie française (avec Tahiti et Nuku Hiva) et offrant un milieu naturel favorable au développement de *M.c.*, l'introduction de cette plante envahissante dans cette île serait une nouvelle catastrophe écologique pour la Polynésie française, et une action vigoureuse et immédiate doit être engagée. Nous avons été également récemment informé de la découverte de plusieurs populations de *M.c.* dans le petit village touristique de Kuranda, situé à 40 km à l'Ouest de Cairns dans la région du Queensland en Australie. Plus de 500 plants, dont les plus grands atteignaient 8 m de hauteur, ont été rapidement détruits, et des campagnes d'information du public ont été lancées (communication personnelle de P. Davis, Land Protection Officer, Atherton, North Queensland).

Il n'est pas surprenant de constater que de nombreux ouvrages et articles scientifiques d'importance internationale parus ces dernières années font maintenant référence au cas particulièrement spectaculaire et catastrophique de *M.c.* à Tahiti. Cette espèce est maintenant citée comme l'exemple typique d'une plante introduite devenue envahissante dans les îles du Pacifique par le Programme Régional Océanien sur l'Environnement (Given, D. 1992. The South Pacific Biodiversity Programme, SPREP, Apia : 7) et par l'Union Mondiale pour la Nature (McNeely J. A., Harrison J., and P. Dingwall (eds.). 1994. Protecting Nature : Regional Reviews of Protected Areas, IUCN: 274). Il est enfin remarquable et significatif de noter que la dernière édition du dictionnaire des plantes vasculaires (Mabberley, D. J. 1997. The Plant Book, A Portable Dictionary of the Vascular Plants, Cambridge University Press : 454), ouvrage de référence pour les botanistes, a rajouté dans son paragraphe consacrée au genre *Miconia* une citation sur l'extension de *M.c.* dans les forêts naturelles de Tahiti qui n'y était pas dans la première édition datant de 1987.

Ces années d'expérience collective acquises dans la gestion de l'invasion biologique par cette plante introduite extrêmement agressive ont souligné la nécessité :

1) d'une collaboration étroite et coordonnée entre les organismes de recherche, les services gouvernementaux, les associations ou ONG et les autres volontaires, pour intégrer plus efficacement les efforts entrepris pour prévenir l'introduction et l'établissement des plantes envahissantes aussi bien que pour contrôler celles qui sont déjà présentes ("les espèces envahissantes ne respectent pas les structures gouvernementales" soulignait J. Waage de l'Institut International de Lutte Biologique lors du congrès mondial sur les espèces introduites envahissantes, organisée au Canada par l'UICN en 1996) ;

2) d'une collaboration accrue entre les pays insulaires de la région du Pacifique afin d'éviter le phénomène redouté de l'homogénéisation progressive et insidieuse de leurs flores, souvent riches et originales, par des invasions biologiques. L'érosion de la

biodiversité signifie en effet, dans les îles du Pacifique, non seulement la perte d'un patrimoine naturel mais également la disparition d'un héritage culturel.

3) d'une meilleure participation de tous ceux qui participent à l'échange d'informations et d'idées à travers des réseaux, tels que Internet.

Papeete & Honolulu, avril 1998.

J.-Y. MEYER & C. W. SMITH